



## DEMANDE DE BOURSE ET PRET DE FORMATION

Nouvelle demande       Renouvellement

Année 2023/2024

### Délai de dépôt

Pour une formation qui débute en automne : 31 décembre 2023

Pour une formation qui débute au printemps : 30 avril 2024

### Coordonnées

Madame       Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sur Val de Bagnes depuis le \_\_\_\_\_

NPA et Localité \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

### Démarches

La présente requête doit être accompagnée des documents suivants :

- Une copie de la demande de bourses à l'Etat du Valais, sans les annexes
- Une copie de la décision de l'Etat ou autres institutions
- Une copie de l'inscription à l'école, une attestation de formation ou une copie du contrat d'apprentissage
- Une copie des derniers résultats scolaires obtenus
- Une copie du procès-verbal de taxation **2021** des deux parents (ou du conjoint respectivement du partenaire enregistré)
- Une copie du procès-verbal de taxation **2022** pour le requérant

### Déclarations

Le(les) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du « Règlement sur l'octroi de bourses et prêts de formation » et des directives y relatives. Il(s) autorise(nt) par la présente le service des contributions de la commune de Val de Bagnes à transmettre les renseignements nécessaires au calcul du montant de la bourse et du prêt de formation.

Le requérant atteste  qu'il ne bénéficie pas d'une aide ou d'une assistance sociale  
 qu'il n'est pas sous tutelle

Lieu et date \_\_\_\_\_

### Requérant

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

### Représentants légaux (pour les couples mariés, signatures du parent et de son conjoint nécessaires)

Noms / Prénoms \_\_\_\_\_

Signatures \_\_\_\_\_